

COMMUNE DE QUEYRAC**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****N°41**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq Août, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CHAMBAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 11
 Date de convocation : 19 août 2022

Présents : Mme CHAMBAUD, M.PATRAS, Mme TRASSARD, M. LASSALLE, Mme BEAUPIED, M. INDA, Mme NIEUWAAL, M. LARDIN, Mme WEBER, M. ARDILLEY, Mme ROURE.

Absent : M. BOUILLEAU (pouvoir à M. PATRAS), Mme CESBRON (pouvoir à M. LARDIN), M. CATTOEN, M. CARBONNIER

Secrétaire de séance : Mme TRASSARD

Auxiliaire du Secrétaire de séance : M. VIDALOU, Secrétaire Général

OBJET : DECISION MODIFICATIVE 2 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de modifier les prévisions budgétaires ainsi que suit :

SECTION	SENS	CHAPITRE-COMPTE	INTITULE	OUVERT	REDUIT
Fonctionnement	Dépense	022-022	Dépense imprévues		1 250.00 €
Fonctionnement	Dépense	65-6574	Subventions fonctionnement associations	1 250.00 €	
Investissement	Dépense	20-202 op 12	Frais liés aux documents d'urbanisme	6 597.00 €	
Investissement	Dépense	21-2158 op 10	Autres installations, matériel	3 723,00 €	
Investissement	Recette	13-13258 op 19	Subventions autres groupements	10 320.00 €	

Le Conseil Municipal charge Mme le Maire de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le 2 septembre 2022

Affiché le 2 septembre 2022

**Le Maire Adjoint,
Dominique PATRAS**

